

CONSOMMATION FINALE

Définition¹ :

La dépense de consommation finale concerne la valeur des biens et services qu'un secteur final dépense en dernier lieu au profit du consommateur effectif. Elle concerne les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Les dépenses de consommation finale des ménages (CFM) recouvrent les dépenses consacrées par les ménages résidents à l'acquisition de biens et de services de consommation individuels² en vue de la satisfaction directe de leurs besoins humains. Ces dépenses intègrent les dépenses de consommation des résidents hors du territoire économique et excluent les dépenses de consommation des non-résidents sur le territoire économique. Elles ne tiennent pas compte des dépenses consacrées par les ménages à l'acquisition de logements³ et à leur gros entretien classées en formation de capital et couvrent les achats de biens durables⁴, comme les véhicules automobiles.

Celles des Administrations Publiques comprennent les acquisitions de biens et services de consommation individuels et collectifs⁵.

Pour les **ISBLSM**, les dépenses de consommation finale, y compris la dépense imputée, couvrent les dépenses que ces institutions consacrent à des biens et services de consommation individuelle.

Valorisation de la Consommation Finale

Les dépenses de consommation finale sont enregistrées aux **prix d'acquisition**. Le prix d'acquisition est le montant effectif payé par l'acheteur par unité de bien ou de service achetée. Il comprend les impôts nets de subventions sur les produits (la TVA incluse dans ces impôts ne concerne que la partie non déductible). Il renferme également les frais de distribution (marges de commerce) et les frais de transport acquittés séparément par l'acheteur pour prendre possession des produits au moment et au lieu voulus.

Nomenclature

La Nomenclature Marocaine des Produits (NMP) est utilisée pour opérer une ventilation par type de biens ou de services des dépenses de consommation finale. Cette nomenclature est inspirée dans ses grandes lignes des standards internationaux, notamment la classification intermédiaire des produits des Nations Unies et le système harmonisé SH.

¹ Sources : HCP, Comptes Nationaux, Base 1998, SCN 1993 et Manuel du Système de Comptabilité Nationale 1993 (SCN93)..

² «Un bien (service) de consommation individuel est un bien (service) acquis par un ménage et utilisé pour satisfaire les besoins de ses membres», source Manuel du Système de Comptabilité Nationale 1993 (SCN93).

³ les loyers sont enregistrés comme CFM par les locataires. Quand les logements sont occupés par leurs propriétaires, la valeur imputée des services de logement entre à la fois dans la production et dans la dépense de consommation finale des propriétaires.

⁴ Les dépenses en biens et services engagés par les ménages en tant qu'unité de production sont comptabilisées en tant que consommation intermédiaire ou formation brute de capital fixe, source Manuel du Système de Comptabilité Nationale 1993 (SCN93).

⁵ «Un service de consommation collectif est un service qui est fourni simultanément à tous les membres de la collectivité, ou à un sous-ensemble particulier de la collectivité, comme l'ensemble des ménages vivant dans une région déterminée: la sécurité et la défense, le maintien de l'ordre public, la législation et la réglementation, la protection de l'environnement,...», source Manuel du Système de Comptabilité Nationale 1993 (SCN93).